

Conditions Générales de Vente

Désignation

Promotion Santé Grand Est est une Association loi de 1901 ou de 1908 spécialisée dans le champ de la promotion de la santé. Organisme de formation professionnelle, elle est enregistrée sous le numéro 41540275954 en Lorraine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Elle est certifiée Qualiopi depuis 2021 et organisme DPC (4697). Son siège social est situé au 1 rue de la Forêt 54520LAXOU.

Promotion Santé Grand Est conçoit, élabore et dispense des formations inter et intra entreprises, en Grand Est et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Promotion Santé Grand Est
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations payantes de formation effectuées par Promotion Santé Grand Est pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client des présentes CGV. Celles-ci prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Modalité d'inscription en formation interentreprise

Pour les inscriptions sur des formations payantes proposées au catalogue de formation de Promotion Santé Grand Est l'inscription se fait directement sur le site : www.promotion-sante-grandest.org Une fois l'inscription en ligne effectuée, une convention (personne morale) ou un contrat de formation (personne physique) est alors préparé et envoyé au client pour signature. Le retour signé de la convention ou du contrat vaut accord définitif de la formation par le client. A l'issue de la signature du contrat ou de la convention, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires. Il devra informer Promotion Santé Grand Est dans ce délai, en adressant un message de rétractation à formation@promotion-sante-grandest.org

Modalité d'achat d'une prestation de formation en intra entreprise

Concernant l'achat d'une prestation de formation payante, un devis est adressé par Promotion Santé Grand Est au client. Il doit être retourné à Promotion Santé Grand Est daté, tamponné, signé et revêtu de la mention "bon pour accord", par courrier postal ou par email dans les 2 mois suivant son édition. Une fois celui-ci parvenu à Promotion Santé Grand Est, une convention de formation est alors préparée et envoyée au client pour signature. Le retour signé de la convention vaut accord définitif de la formation par le client. A l'issue de la signature de la convention de formation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires. Il devra informer Promotion Santé Grand Est dans ce délai, en adressant un message de rétractation à formation@promotion-sante-grandest.org

Conditions financières et modalités de paiement

Promotion Santé Grand Est n'étant pas assujettie à la TVA, les prix sont indiqués, en euros, Toutes Taxes Comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Toute formation commencée est due dans son intégralité. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Promotion Santé Grand Est aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Promotion Santé Grand Est.

En cas de prise en charge par un OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, de la signaler explicitement à Promotion Santé Grand Est (nom et coordonnées de l'OPCO) et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO. Dans le cas où Promotion Santé Grand Est ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Si l'OPCO prend en charge partiellement la formation, le reliquat sera facturé au client.

Conditions d'annulation ou de report de la formation

Promotion Santé Grand Est se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation sans indemnités, si des conditions indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le client sera alors informé de cette annulation dans les meilleurs délais et au moins 11 jours ouvrés avant le début de la formation. En cas d'annulation, Promotion Santé Grand Est ne peut pas en être tenu responsable. Dans ce cas précis, ou en cas de modification de date(s) à l'initiative de Promotion Santé Grand Est, le stagiaire se verra proposer une place disponible sur une autre formation équivalente ou pourra être remboursé sans frais.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 11 jours ouvrés avant le début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresseformation@promotion-sante-grandest.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai d'au moins 11 jours ouvrés avant la date de la formation.

Dédit, annulation, abandon du fait du client

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du stagiaire sera facturée à 100% à titre de dédit, sauf cas de force majeure dûment reconnue et justifiée, où seules les heures réalisées seront facturées. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Attestations

À l'issue de la formation, Promotion Santé Grand Est remet un certificat de réalisation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, l'organisme de formation fait parvenir à celui-ci un exemplaire de ce certificat accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque stagiaire peut être fournie au client à sa demande.

Obligation et force majeure

Dans le cadre de ses formations, Promotion Santé Grand Est est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Promotion Santé Grand Est ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Promotion Santé Grand Est, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou de toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Promotion Santé Grand Est.

Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Les stagiaires sont soumis au règlement intérieur applicable aux stagiaires des formations de Promotion Santé Grand Est, dont la version en vigueur est consultable sur son site internet www.promotion-sante-grandest.org

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Promotion Santé Grand Est pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord de Promotion Santé Grand Est. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations autres que celles de Promotion Santé Grand Est.

Programme de formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du recueil des attentes, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Protection et accès aux information à caractère personnel

Les informations à caractère personnel communiquées par le client et le stagiaire à Promotion Santé Grand Est sont utiles pour le traitement de l'inscription, le suivi et la validation de la formation. En particulier, et conformément aux directives européennes du RGPD, Promotion Santé Grand Est conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant auprès de contact@promotion-sante-grandest.org

Réclamations

Le client ou le stagiaire peuvent contacter le service formation de Promotion Santé Grand Est sur l'email suivant formation@promotion-sante-grandest.org pour toute réclamation concernant une formation ou toutes difficultés rencontrées.

Droit applicable et juridiction compétence

Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre Promotion Santé Grand Est et le client à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le tribunal administratif de référence sera seul compétent pour régler le litige.